



03027528

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de DINANT

le 15 février 2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

OURTHE ET SOMME GESTION

3. Forme juridique (en entier)

▷

SOCIETE ANONYME

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Trou du Renard 9
5377 SOMME-LEUZE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

RC DINANT 29537

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

BE 421.325.735

7. Objet de l'acte

▷

NOMINATION-DEMISSION

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

L'Assemblée Générale des actionnaires du
06/06/2002 a décidé :

1. d'acter la démission de Madame Merlo -
Ponnet ;
2. de nommer en qualité d'Administrateur
Madame Lejeune-Ponnet. Son mandat prendra
fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire
de 2004.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Vanderwaeren Godelieve – Administrateur Délégué

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page